



OPTIMO

Badgeons, trions et ensemble recyclons !

SERVICE DÉCHÈTERIES 2020

Les déchèteries du SMICTOM d'Alsace Centrale sont accessibles aux professionnels détenteurs d'une carte OPTIMO sous certaines conditions techniques et tarifaires.

HORAIRES ET JOURS D'ACCÈS

Les déchèteries vous sont accessibles...

- **Du 1^{er} avril au 31 octobre :**
du mardi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h
- **Du 1^{er} novembre au 31 mars :**
le mardi, mercredi et vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h

FACTURATION

Lors du dépôt de déchets, un reçu du dépôt est délivré par le préposé de la déchèterie. Une facture sera éditée périodiquement, récapitulant les différents apports effectués (date, types de déchets, volumes).

Attention, l'unité minimum de facturation est le 1/2 m³.

CARTE OPTIMO

Pour obtenir une carte OPTIMO, faites votre demande en ligne sur notre site internet ou au 03 88 92 27 19.

Signalez-nous tout changement d'adresse ou de fin d'activité.

Le renouvellement d'une carte OPTIMO suite à une perte ou un vol sans dépôt de plainte sera facturé.

QUANTITÉ

L'apport maximal est limité à 2m³ de matériaux, 50 tubes fluorescents et 3 unités d'électroménager par semaine.

Tout dépassement devra être justifié, rester exceptionnel et faire l'objet d'une demande 48h au préalable par téléphone ou par mail à l'adresse service.usagers@smictom-alsacecentrale.fr

www.smictom-alsacecentrale.fr

Restez connecté(e), retrouvez-nous sur Facebook



TARIFS PROFESSIONNELS 2020

5€ par passage, puis facturation au 1/2 m³.

	BOIS	23,50€ / m ³
	GRAVATS	31€ / m ³
	PLÂTRE	30,50€ / m ³
	VÉGÉTAUX	16€ / m ³
	DÉCHETS ENFOUIS et INCINÉRABLES	58€ / m ³
	PLASTIQUE DUR*	7,50€ / m ³
	HUISSERIES**	15€ / unité
	TUBES FLUORESCENTS	GRATUIT
	ÉLECTROMÉNAGER	GRATUIT
	FERRAILLE	GRATUIT
	PAPIERS ET CARTONS	GRATUIT
	TEXTILES, LINGE ET CHAUSSURES	GRATUIT
	PILES	GRATUIT
	VERRE	GRATUIT

*uniquement à la déchèterie de Scherwiller

**uniquement à la déchèterie de Barr

INTERDITS

Les professionnels ne peuvent pas déposer de déchets ménagers spéciaux. Le dépôt d'ordures ménagères résiduelles (bac gris) et de sacs opaques fermés est interdit.